



Une publication de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Premières tendances

recensement agricole 2010

Avec 7 400 exploitations et 8 700 exploitants et coexploitants recensés en 2010, la Charente-Maritime figure toujours en tête des départements agricoles de la région.

La part du temps de travail des salariés n'a cessé d'augmenter ces dernières années, pour compenser le retrait de la main-d'œuvre familiale.

Chaque exploitation emploie désormais deux personnes en moyenne pour un équivalent temps plein de 1,2.

Les exploitations mettent en valeur une superficie moyenne de 58 hectares contre 68 hectares au niveau régional, du fait de la part importante de la viticulture dans le département.

Seul le secteur des grandes cultures de céréales et d'oléagineux progresse. Forte d'une superficie accrue de 3 %, cette filière génère désormais 37 % du potentiel agricole départemental.

Le statut juridique des exploitations s'est modifié. A l'instar de la tendance nationale, les exploitations gérées de façon individuelle reculent au profit des sociétés.

Les salariés agricoles se substituent aux actifs familiaux

En Charente-Maritime, 13 800 personnes contribuent régulièrement au fonctionnement des exploitations agricoles pour un équivalent temps plein de 9 200 unités de travail agricole (UTA). Les chefs d'exploitation et les coexploitants constituent le pilier de la main-d'œuvre puisqu'ils réalisent 57 % du temps de travail effectif.

La contribution des autres membres de la famille, traditionnelle dans ce secteur, s'est fortement réduite. Le nombre de conjoints non coexploitants, ainsi que celui des autres membres de la famille participant aux travaux de la ferme, a diminué de moitié. Ils ne représentent plus que 11 % de la force de travail, contre 18 % en 2000.

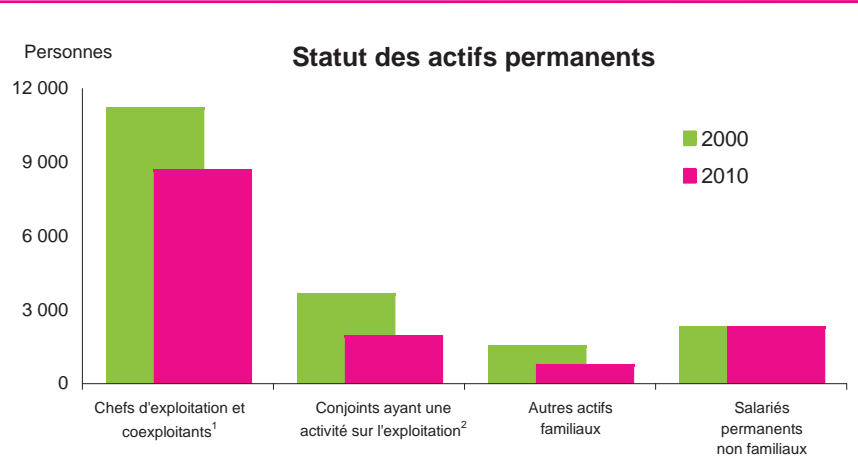
Pendant ce temps, l'effectif des salariés permanents non familiaux est demeuré stable entre 2000 et 2010, avec environ 2 300 actifs. La proportion de salariés par rapport au nombre d'actifs agricoles est donc passée de un sur huit en 2000, à un sur six

en 2010. Leur apport relatif a augmenté puisque, hors cadre familial, ils fournissent 18 % du travail effectif contre 14 % en 2000. Par ailleurs cette professionnalisation des actifs agricoles s'accompagne d'une diminution des temps partiels : 51 % des personnes travaillant régulièrement sur l'exploitation sont à temps complet en 2010, contre 44 % en 2000.

Un salarié sur trois travaille dans une exploitation spécialisée en viticulture. Cette filière a aussi fortement recours aux saisonniers et à la main-d'œuvre occasionnelle. Sur les 12 % de force de travail fournie par cette main-d'œuvre, un peu moins de la moitié est mobilisée par la viticulture.

Enfin les prestataires externes, entreprises de travaux agricoles (ETA) et coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), interviennent pour 2 % du travail, soit une progression de près de 40 % par rapport à 2000.

8 700 chefs d'exploitation et coexploitants



Champ : Ensemble des exploitations
 1. Y compris conjoints de chef d'exploitation ou de coexploitant, eux-mêmes coexploitants.
 2. Conjoints non coexploitants de chef d'exploitation ou de coexploitant.

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010



7 400 exploitations se partagent 448 100 hectares

Les exploitations spécialisées en viticulture, en céréales et oléoprotéagineux et en polyculture et polyélevage représentent 85 % des moyennes et grandes exploitations.

1 équivalent temps plein pour 40 hectares en 2010, c'est 8 hectares de plus qu'en 2000.

47 % des exploitants utilisent internet sur leur exploitation, presque 70 % dans les grandes exploitations et seulement 20 % dans les petites.

■ Un recensement tous les dix ans sur l'ensemble du territoire français, des comparaisons nationales et internationales.

■ Les données portent sur la campagne 2009-2010.

■ Sur internet par commune, Cartographie interactive Données de cadrage Données détaillées.

■ Résultats provisoires issus des premiers traitements statistiques.

Suivez l'actualité du recensement sur : www.agreste.agriculture.gouv.fr et sur www.draaf.poitou-charentes..agriculture.gouv.fr/statistique-agricole

Dans les moyennes et grandes exploitations :

- 24 % des exploitants et coexploitants sont des femmes,
- 23 % ont moins de 40 ans,
- 37 % ont au moins le baccalauréat.

Les exploitations agricoles occupent 65 % du territoire de Charente-Maritime, soit 448 100 hectares. La superficie agricole utilisée (SAU) s'élève à 430 500 hectares, le solde correspondant aux bâtiments, aux cours, ainsi qu'aux bois et landes.

Cette superficie a perdu 12 500 hectares (- 3 %) en dix ans. Durant la même période, 2 600 exploitations, principalement des petites et moyennes, ont disparu. Cette évolution est identique à la tendance nationale.

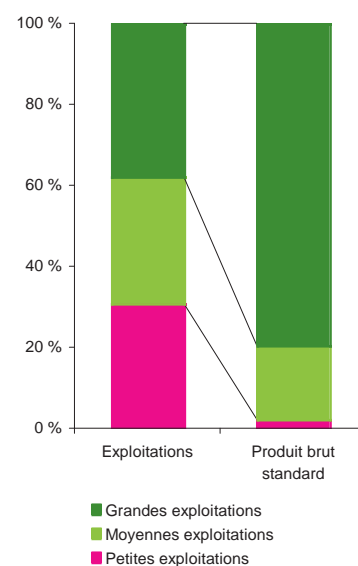
Le nombre d'exploitations agricoles en Charente-Maritime s'élève désormais à 7 400, soit 29 % du total picto-charentais.

Cet ensemble comprend 5 100 exploitations qui affichent un potentiel de production annuel d'au moins 25 000 euros. Ces exploitations, dites de moyenne ou grande taille, contribuent à hauteur de 98 % à la production potentielle départementale et occupent 95 % de la superficie agricole.

La catégorie dite des grandes exploitations, dont le potentiel de production annuel dépasse 100 000

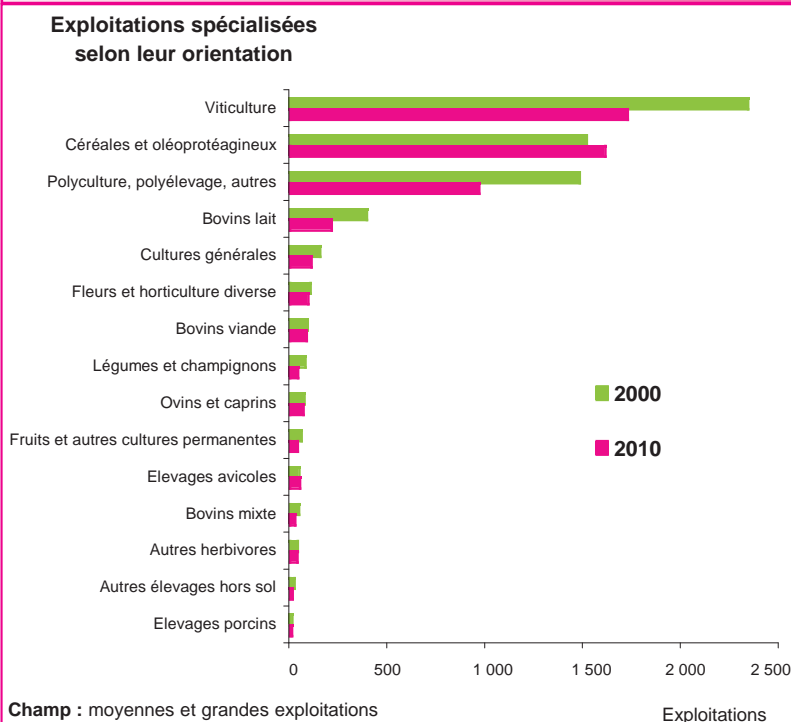
euros, ne diminue que de 8 % par rapport à 2000. En revanche, en proportion elle rassemble 38 % des exploitations contre 30 % dix ans auparavant. Elles constituent 79 % de la production agricole potentielle départementale sur 68 % de la SAU.

Les grandes exploitations représentent 79 % de la production brute standard



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

34 % des exploitations spécialisées dans la viticulture



Champ : moyennes et grandes exploitations

Exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Progression des céréales et oléagineux et maintien de la viticulture

La Charente-Maritime s'est nettement orientée vers les grandes cultures (blé, maïs et tournesol en particulier). En 2010, le département consacre 42 % de sa superficie totale aux céréales et oléagineux. Les exploitations de cette filière représentent 37 % du potentiel de production agricole départemental. Cette progression s'est faite au détriment de l'élevage. Deuxième source de revenu agricole avec 29 % du potentiel de production,

la viticulture constitue un atout majeur dans ce département. Ce secteur a vécu d'importantes réorganisations. Entre 2000 et 2010, la surface de vigne apte à la production d'eau-de-vie a diminué de 11 %, alors qu'en Charente, elle a augmenté de 3 %. Le nombre d'exploitations spécialisées en viticulture a diminué de 30 %. Une exploitation viticole spécialisée sur deux dispose d'une surface en vigne d'au moins 12 hectares.

Montée en puissance des exploitations sous forme sociétaire

Le nombre d'exploitations individuelles enregistre une baisse de 37 %. Les plus petites exploitations sont attachées à ce statut juridique à 96 %, alors que la proportion tombe à 39 % pour les grandes exploitations. Le nombre de sociétés, tous statuts confondus, s'accroît de 17 %. Les structures du type exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL), dont le nombre a progressé de 25 % entre 2000 et 2010, sont les principales bénéficiaires de cette période.

Ce type de statut est choisi en raison de ses nombreux atouts juridiques, fiscaux et administratifs. A l'inverse, le nombre (environ 280) de groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC), baisse de 26 %. Les autres sociétés civiles, principalement sociétés civiles d'exploitation agricole (SCEA), sont peu nombreuses (environ 600). Mais grâce à la taille imposante de leurs structures, leur produit s'élève à plus de 17 % du potentiel de production agricole départemental.

430 500 hectares de surface agricole utilisée (SAU) :

67 % de cultures en céréales, oléagineux, protéagineux,

7 % de cultures fourragères,

11 % de superficies toujours en herbe,

9 % de cultures en vignes,

4,5 % des superficies en jachères,

1 970 hectares de légumes secs ou frais,

1 000 hectares de cultures permanentes hors vigne, dont presque 500 hectares de fruits à pépins.

1 500 exploitations ont des bovins, elles détiennent 14 % des bovins de Poitou-Charentes,

200 exploitations laitières, soit une diminution de 46 % par rapport à 2000.

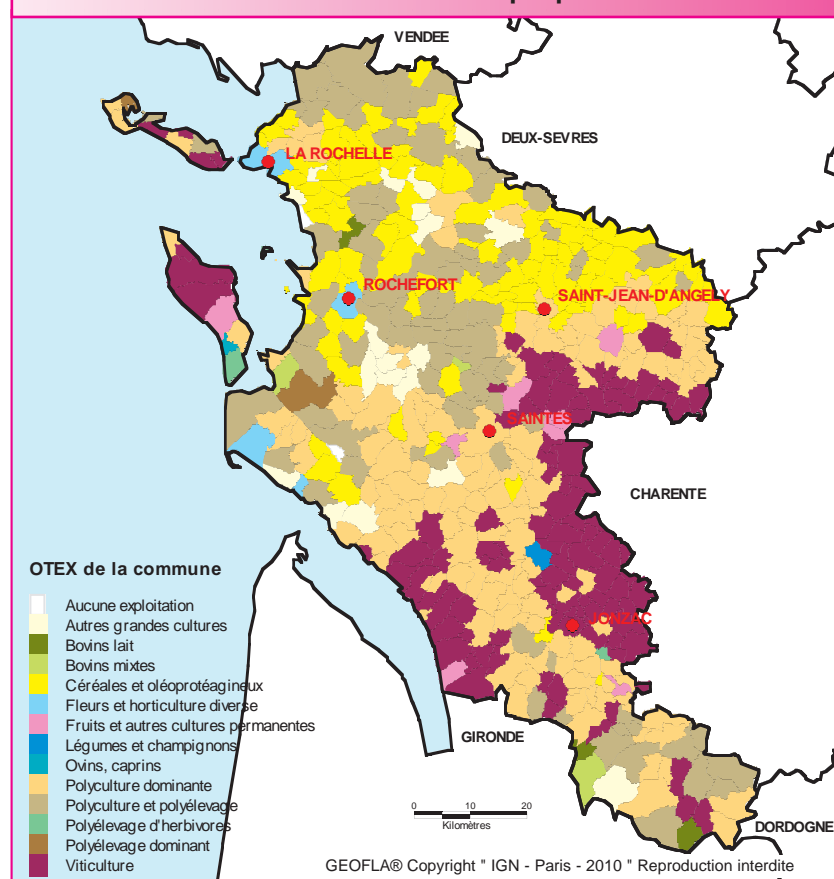
1 600 exploitations pratiquent au moins une activité de diversification.

1 200 exploitations commercialisent des produits par circuit court.

17 % de la SAU sont déclarés irrigables en 2010. Sur la campagne 2009-2010, 54 000 hectares ont été irrigués.

19 % de la superficie agricole n'ont pas reçu de traitement phytosanitaire.

Orientation technico-économique par commune



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

58 hectares en moyenne par exploitation

	Charente		Charente-Maritime		Deux-Sèvres		Vienne		Poitou-Charentes		France métropolitaine	
	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000	2010	Evolution depuis 2000
Exploitations agricoles (milliers)	6,5	- 26 %	7,4	- 26 %	6,4	- 30 %	5,2	- 30 %	25,5	- 28 %	490,0	- 26 %
Chefs d'exploitation et coexploitants (milliers de personnes)	7,9	- 22 %	8,7	- 22 %	8,6	- 24 %	6,4	- 26 %	31,6	- 23 %	603,9	- 21 %
Salariés permanents (milliers de personnes)	2,2	0 %	2,3	0 %	1,7	0 %	1,2	- 8 %	7,4	- 1 %	154,9	- 6 %
Travail agricole (milliers d'UTA)	9,2	- 21 %	10,7	- 22 %	9,8	- 25 %	6,7	- 26 %	36,4	- 23 %	751,4	- 22 %
Superficie agricole utilisée (milliers d'ha)	366,2	- 3 %	430,5	- 3 %	450,4	- 3 %	474,6	- 1 %	1 721,7	- 2 %	26 950,7	- 3 %
Superficie agricole utilisée moyenne (ha)	56	+ 32 %	58	+ 31 %	70	+ 39 %	91	+ 41 %	68	+ 36 %	56	+ 31 %
Sup. en céréales et oléagineux (milliers d'ha)	194,2	+ 2 %	287,7	+ 4 %	238,0	+ 9 %	325,1	+ 8 %	1 045,0	+ 6 %	11 917,6	+ 8 %
Superficie en vignes (milliers d'ha)	40,6	+ 4 %	39,6	- 3 %	0,8	- 20 %	1,4	- 22 %	82,4	0 %	782,1	- 11 %
Vaches laitières (milliers de têtes)	21,6	- 20 %	21,8	- 30 %	36,7	- 14 %	16,0	- 17 %	96,1	- 20 %	3 717,0	- 11 %
Vaches nourrices (milliers de têtes)	46,2	- 2 %	26,1	- 5 %	102,3	- 6 %	48,3	+ 6 %	222,8	- 3 %	4 100,0	- 5 %
Chèvres (milliers de têtes)	26,2	+ 14 %	20,0	+ 15 %	176,0	+ 10 %	77,8	+ 16 %	300,0	+ 12 %	977,0	+ 16 %
Brebis-mères (milliers de têtes)	60,0	- 38 %	9,1	- 18 %	175,8	- 24 %	196,5	- 29 %	441,4	- 28 %	4 143,0	- 20 %

Champ : Ensemble des exploitations

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

Définitions

■ **L'exploitation agricole** est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une **activité agricole** soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).
- elle **atteint une certaine dimension**, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)
- sa **gestion courante est indépendante** de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant

de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

■ Les **actifs agricoles** sont les personnes qui participent au travail de l'exploitation agricole.

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants, ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation et des coexploitants, enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation. Les salariés permanents occupent un poste toute l'année, quelle que soit sa durée, temps partiel ou complet.

Les salariés saisonniers ou occasionnels ont travaillé à temps partiel ou complet, mais pendant une partie de l'année seulement.

■ Le travail effectué sur l'exploitation comprend également les prestations fournies par des entreprises ou des Cuma. Il est alors compté en temps de travail.

■ **L'unité de travail annuel (UTA)** permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

■ Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la **production brute standard (PBS)**. Ces coefficients résultent des valeurs moyennes sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « **moyennes et grandes exploitations** », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « **grandes exploitations** » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur **orientation technico-économique (OTEX)**.